

EAU : L'Observatoire départemental de l'eau

Chaque année, le Département rassemble et met à votre disposition des chiffres, des cartes, et des synthèses thématiques, pour que tout devienne plus clair sur la situation de l'eau en Saône-et-Loire. Pour ceux qui veulent approfondir le sujet, un second volet de l'observatoire présente les clés de lecture de ces données : tout devient plus clair.

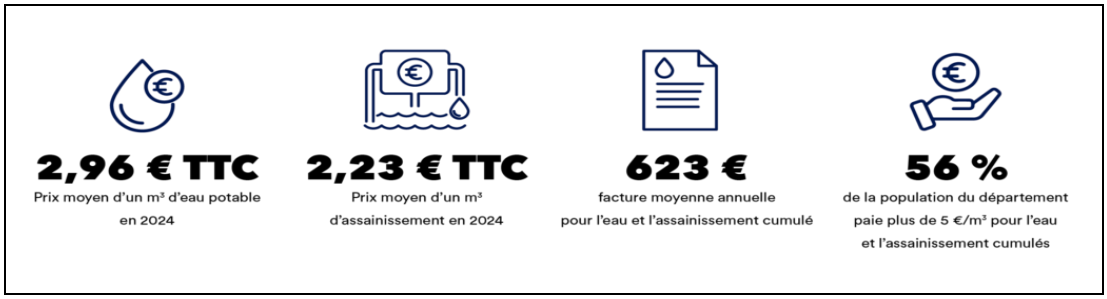
Publié le 27/11/2025





L'observatoire départemental de l'eau est réalisé avec le soutien financier des Agences de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et Loire-Bretagne.

Prix de l'eau

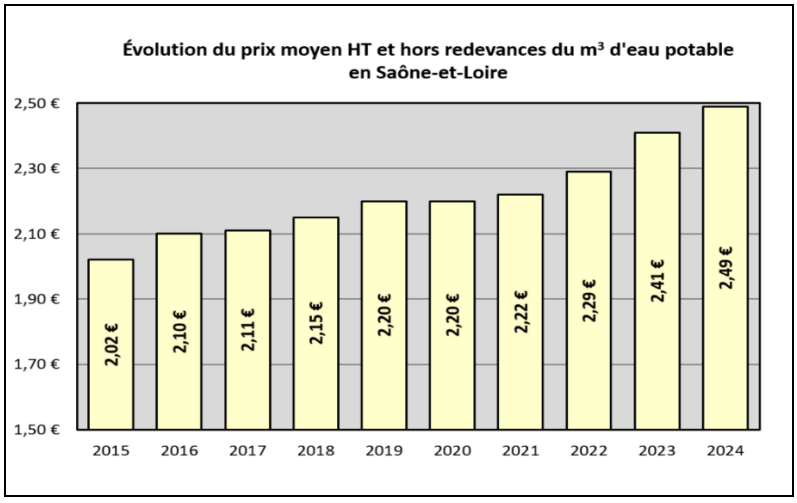


Prix de l'eau potable

Prix de l'eau potable hors taxes et redevances*

- Prix moyen en Saône-et-Loire au 1er janvier 2024 : **2,49 € HT/m³**
- Augmentation moyenne par rapport à 2023 : **+ 3,52 %**
- Les tarifs vont de **1,47 € à 4,69 € HT.**

Évolution pluriannuelle du prix moyen HT



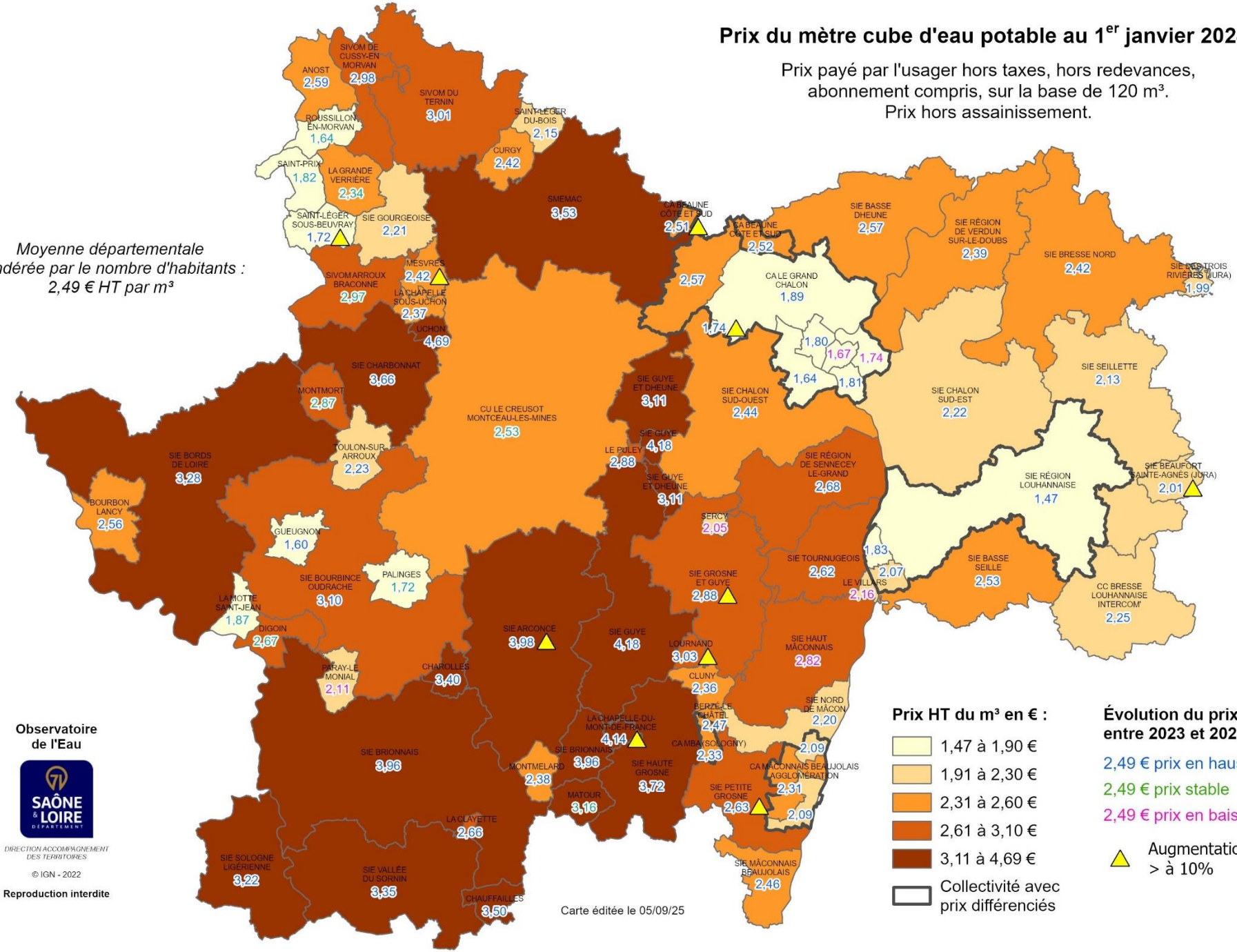
Prix moyen HT par compétence et mode de gestion

Prix du m³ 2024 hors taxes et hors redevances pondéré par la population			
Compétence		Gestion du service	
Communale	Intercommunale	Régie	Délégation
2,30 €	2,53 €	2,19 €	2,55 €

Prix du mètre cube d'eau potable au 1er janvier 2024

Prix payé par l'usager hors taxes, hors redevances, abonnement compris, sur la base de 120 m³.
Prix hors assainissement.

Moyenne départementale pondérée par le nombre d'habitants : 2,49 € HT par m³



Prix HT du m³ en € :

- 1,47 à 1,90 €
- 1,91 à 2,30 €
- 2,31 à 2,60 €
- 2,61 à 3,10 €
- 3,11 à 4,69 €
- Collectivité avec prix différenciés

Évolution du prix entre 2023 et 2024 :

- 2,49 € prix en hausse
- 2,49 € prix stable
- 2,49 € prix en baisse
- △ Augmentation > à 10%

Carte éditée le 05/09/25

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

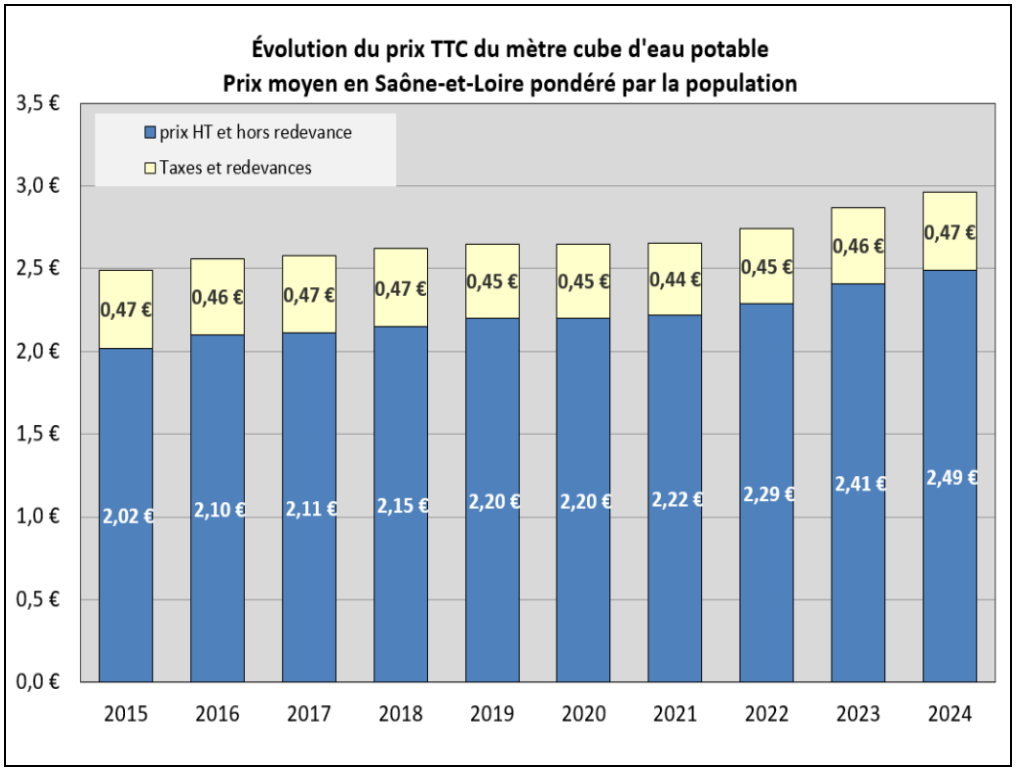
© IGN - 2022

Reproduction interdite

Prix de l'eau potable taxes et redevances comprises*

- Prix moyen en Saône-et-Loire au 1er janvier 2024 : **2,96 € TTC/m³**
- Augmentation moyenne par rapport à 2023 : **+3,3 %**
- Les tarifs vont de **1,87 € TTC à 4,92 € TTC.**

Évolution pluriannuelle du prix moyen TTC



Les collectivités de moins de 3000 habitants peuvent opter pour l'assujettissement ou non à la TVA de leur service d'eau potable. Les autres sont assujetties d'office.

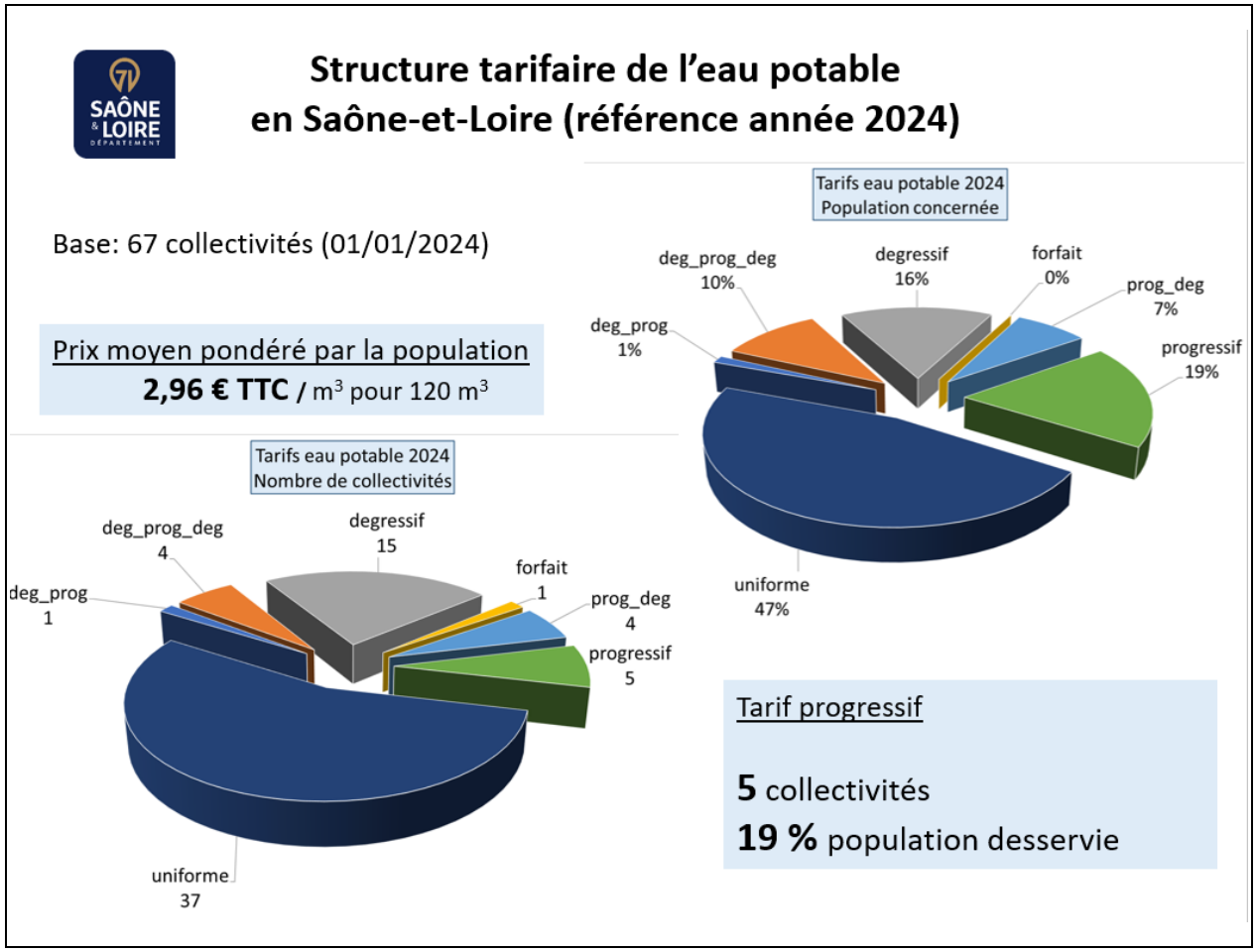
En Saône-et-Loire, **23 collectivités** (sur 67) ne sont pas assujetties à la TVA.

Explorez le prix de l'eau dans chaque commune de Saône-et-Loire sur la carte interactive mise à votre disposition (à découvrir ci-dessous)

Tarification progressive ou dégressive

De nombreuses collectivité ont instauré un prix variable selon des tranches de consommation. En 2024, **5 collectivités** pratiquaient un prix progressif selon les différentes tranches, pour **19 % de la population.**

Structure tarifaire du prix de l'eau en Saône-et-Loire



Prix de l'eau potable au niveau national*

- En 2024, le prix moyen TTC d'un mètre cube d'eau potable s'établit à **2,32 € TTC/m³**

(source SISPEA au 15/07/2025)

Plus d'information sur le site du Système d'information sur l'eau (SISPEA).

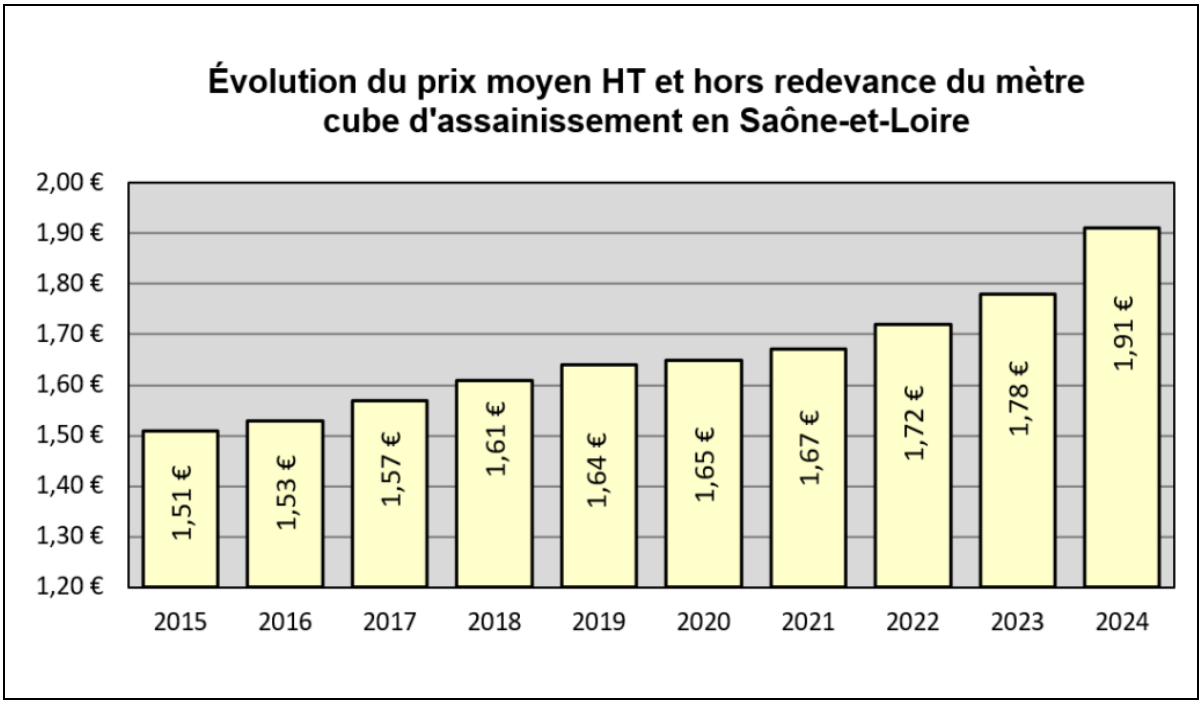
*Les modalités de calcul du prix sont normalisées au niveau national. Elles s'appuient sur une consommation de 120 m3 par an par. Le prix moyen est pondéré par la population de chaque collectivité compétente.

Prix de l'assainissement collectif

Prix de l'assainissement collectif hors taxes et redevances*

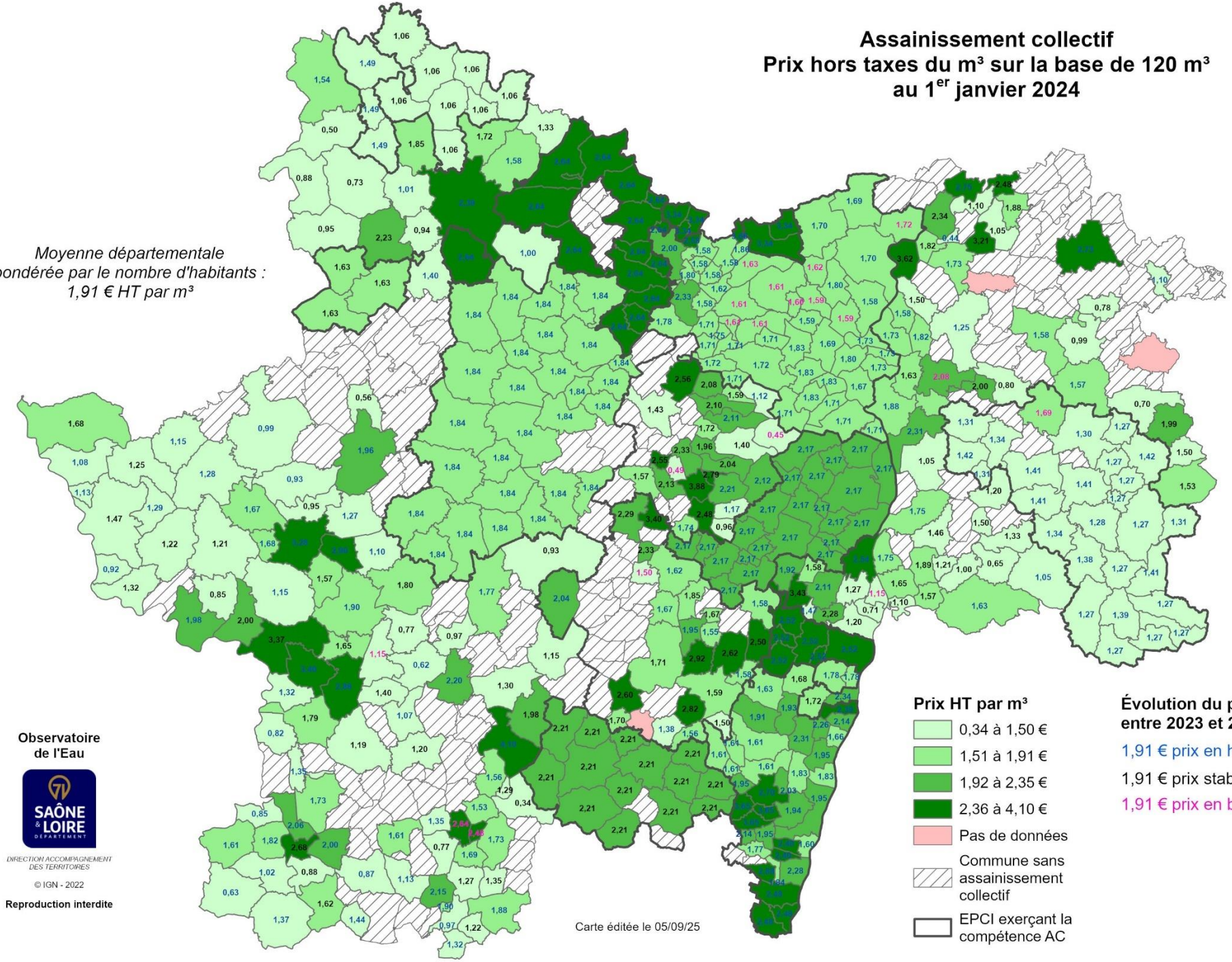
- Prix moyen en Saône-et-Loire au 1er janvier 2024 : **1,91 € HT/m³**
- Augmentation du prix moyen par rapport à 2023 : **+ 7 %**
- Les tarifs vont de **0,34 € HT à 4,1 € HT**

Évolution pluriannuelle du prix moyen HT



Assainissement collectif
Prix hors taxes du m³ sur la base de 120 m³
au 1er janvier 2024

Moyenne départementale pondérée par le nombre d'habitants : 1,91 € HT par m³



Prix HT par m³

- 0,34 à 1,50 €
- 1,51 à 1,91 €
- 1,92 à 2,35 €
- 2,36 à 4,10 €
- Pas de données
- Commune sans assainissement collectif
- EPCI exerçant la compétence AC

Évolution du prix entre 2023 et 2024 :

- 1,91 € prix en hausse
- 1,91 € prix stable
- 1,91 € prix en baisse

Carte éditée le 05/09/25

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

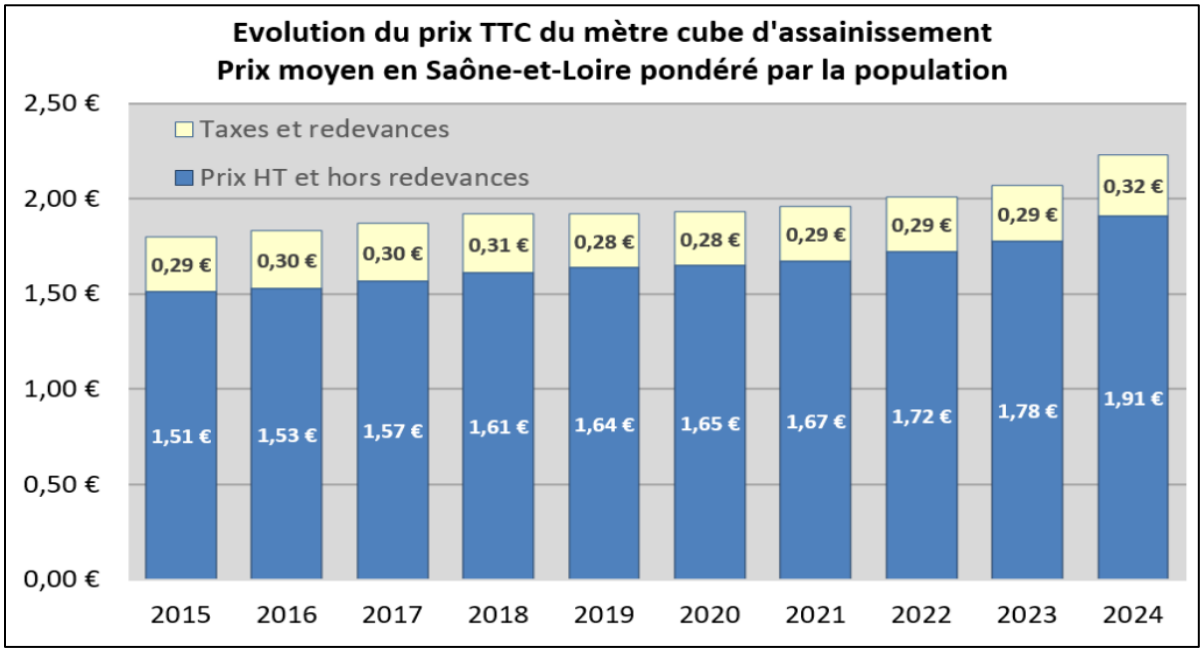
© IGN - 2022

Reproduction interdite

Prix de l'assainissement collectif taxes et redevances comprises*

- Prix moyen en Saône-et-Loire au 1er janvier 2024 : **2,23 € TTC/m³**
- Augmentation moyenne par rapport à 2023 : **+ 7,7 %**
- Les tarifs vont de **0,50 € TTC à 4,26 € TTC**
-

Évolution pluriannuelle du prix moyen TTC



Les collectivités compétentes pour l'assainissement collectif peuvent décider d'opter ou non pour l'assujettissement du service d'assainissement à la TVA, quelle que soit leur population.

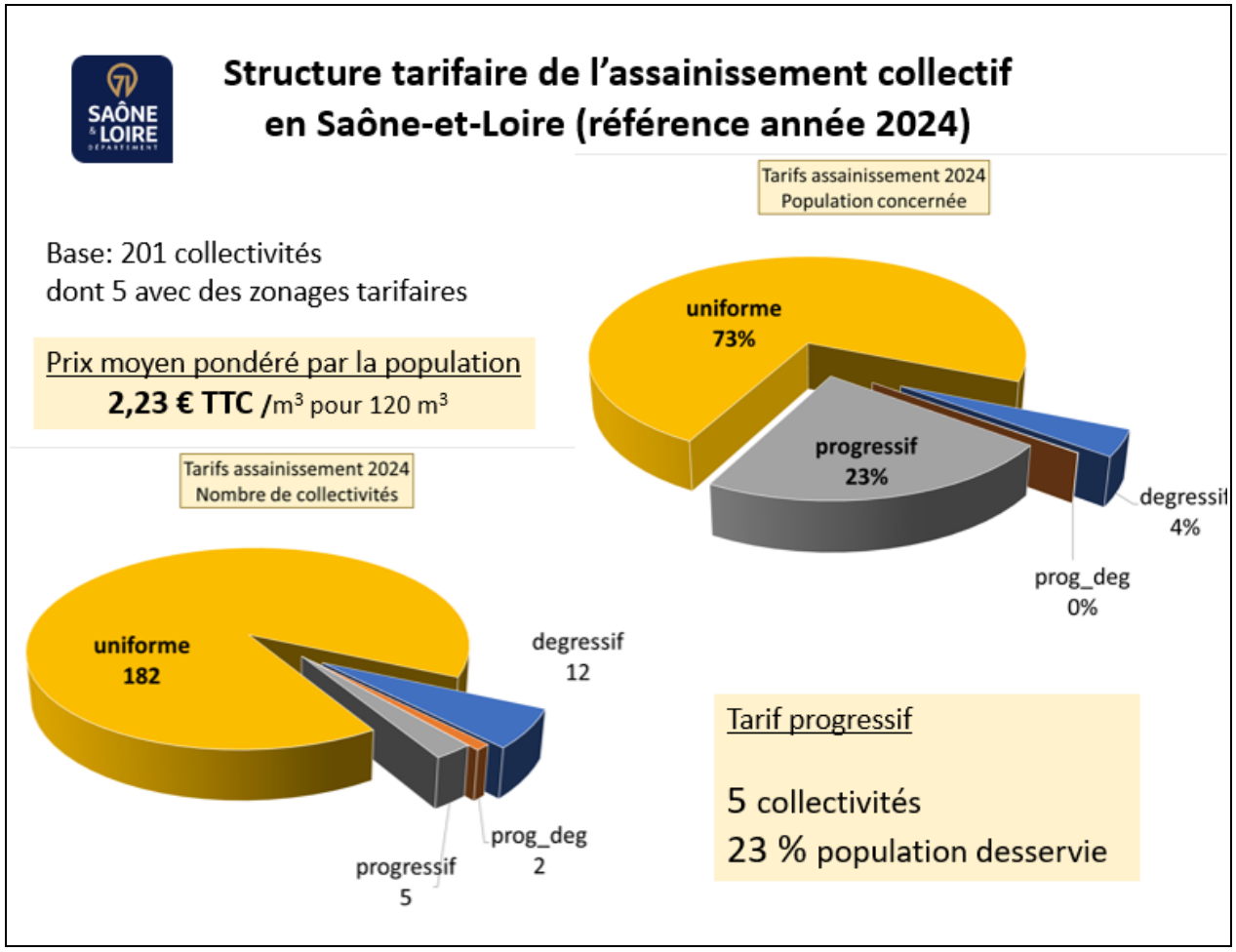
En Saône-et-Loire, **162 collectivités** (sur 202) ne sont pas assujetties à la TVA.

Explorez le prix de l'assainissement collectif dans chaque commune de Saône-et-Loire sur la carte interactive mise à votre disposition (à découvrir sur la carte en bas de page ici)

Tarification progressive ou dégressive

L'assiette de facturation de l'assainissement est la consommation d'eau potable. Plusieurs collectivités ont instauré un prix variable selon des tranches de consommation. En 2024, **5 collectivités** pratiquaient un prix progressif selon les différentes tranches, pour **23% de la population**.

Structure tarifaire du prix de l'assainissement en Saône-et-Loire



Prix de l'assainissement collectif au niveau national*

- En 2024, le prix moyen TTC de la part assainissement d'un mètre cube d'eau consommé s'établit à **2,37 € TTC/m³**

(source SISPEA au 15/07/2025)

Plus d'information sur le site du Système d'information sur l'eau (SISPEA).

*Les modalités de calcul du prix sont normalisées au niveau national. Elles s'appuient sur une consommation de 120 m3 par an par. Le prix moyen est pondéré par la population de chaque collectivité compétente.

Taxe de raccordement à l'assainissement collectif

La taxe de raccordement : remboursement des travaux relatifs à la partie publique du branchement

La création du branchement est à la charge du propriétaire demandeur, y compris sa partie publique. Si elle décide de réaliser les travaux, la collectivité peut se faire rembourser de leur montant auprès du propriétaire. Elle fixe par délibération le montant qui sera demandé, soit au coût réel, soit le plus souvent forfaitairement. En 2024, la moyenne s'élève à **1 354 €**, avec une fourchette de **400 € à 3 000 €** sur la base de **44 collectivités** soit environ 100 communes, dont le montant est connu.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Exigible lors des raccordements au réseau des habitations, ou lorsque les extensions de bâtiments ajoutent des points d'eau, la PFAC s'ajoute à la taxe de raccordement lorsqu'elle est instaurée. La somme des deux peut représenter jusqu'à 80 % du coût d'un assainissement non collectif.

67 collectivités pour **269 communes** ont indiqué avoir instauré une PFAC en 2024. Cette PFAC varie de **250 € à 5 000 €** pour une moyenne de **1 877 €.**

De nombreuses PFAC varient selon la superficie des logements raccordés.

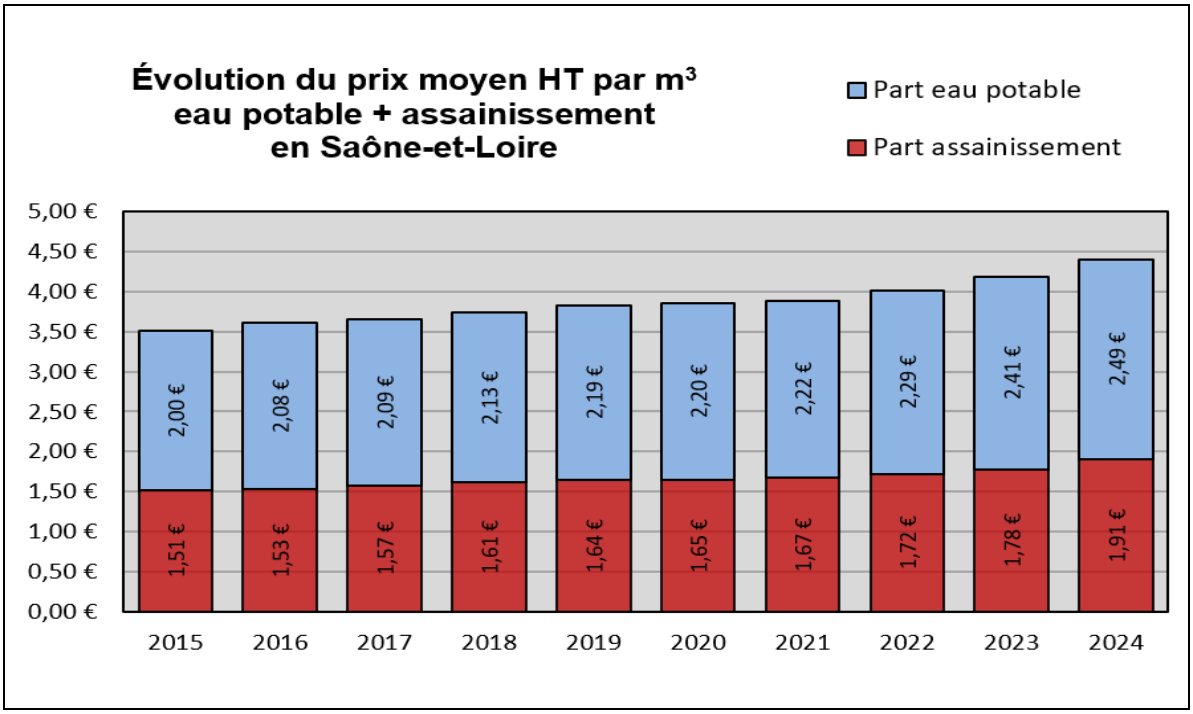
Prix de l'eau global Eau potable et Assainissement

Même si l'eau potable et l'assainissement sont gérés par des collectivités différentes, la facturation est fréquemment groupée sur une seule facture, puisque l'assiette de calcul est dans les deux cas la consommation d'eau potable.

Prix moyen eau potable + assainissement hors taxes et redevances*

- Prix moyen en Saône-et-Loire au 1er janvier 2024 : **4,40 € HT/m³**
- Augmentation moyenne par rapport à 2023 : **+ 5 %**
- Les tarifs vont de **2,14 €HT à 8,08 € HT.**

Évolution pluriannuelle du prix moyen HT



Prix moyen eau potable + assainissement taxes et redevances comprises*

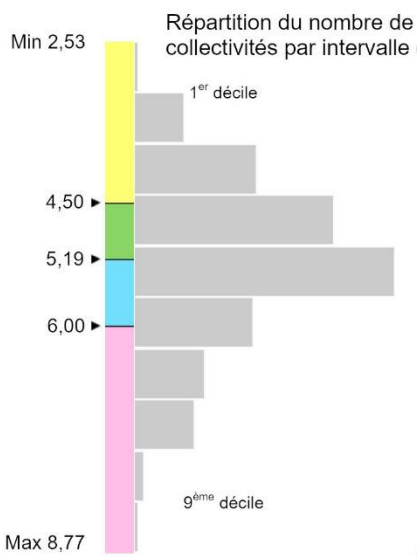
- Prix moyen en Saône-et-Loire au 1er janvier 2024 : **5,19 € TTC/m³**
- Augmentation moyenne par rapport à 2023 : **+5 %**
- Pour 120 m³ consommés, ce prix moyen représente une facture annuelle de **622,80 €**, soit **51,90 €** par mois.

Cette facture moyenne a augmenté de 30 € par rapport à 2023.

Le prix global est supérieur à 5 €/m3 dans 267 communes, représentant 56 % de la population.

Prix TTC de l'eau au m³ sur la base de 120 m³ comprenant l'eau potable et l'assainissement collectif au 1er janvier 2024

Prix toutes taxes comprises et abonnements compris



Prix TTC par m³

- 2,53 à 4,50 €
- 4,51 à 5,18 €
- 5,19 à 6,00 €
- 6,01 à 8,77 €
- Pas de données
- Commune sans assainissement collectif

Moyenne départementale pondérée par le nombre d'habitants : 5,19 € TTC par m³

Carte éditée le 08/09/25

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Prix moyen eau potable + assainissement au niveau national*

En 2024, le prix moyen TTC de la part assainissement d'un mètre cube d'eau potable consommé s'établit à **4,69 € TTC/m³**

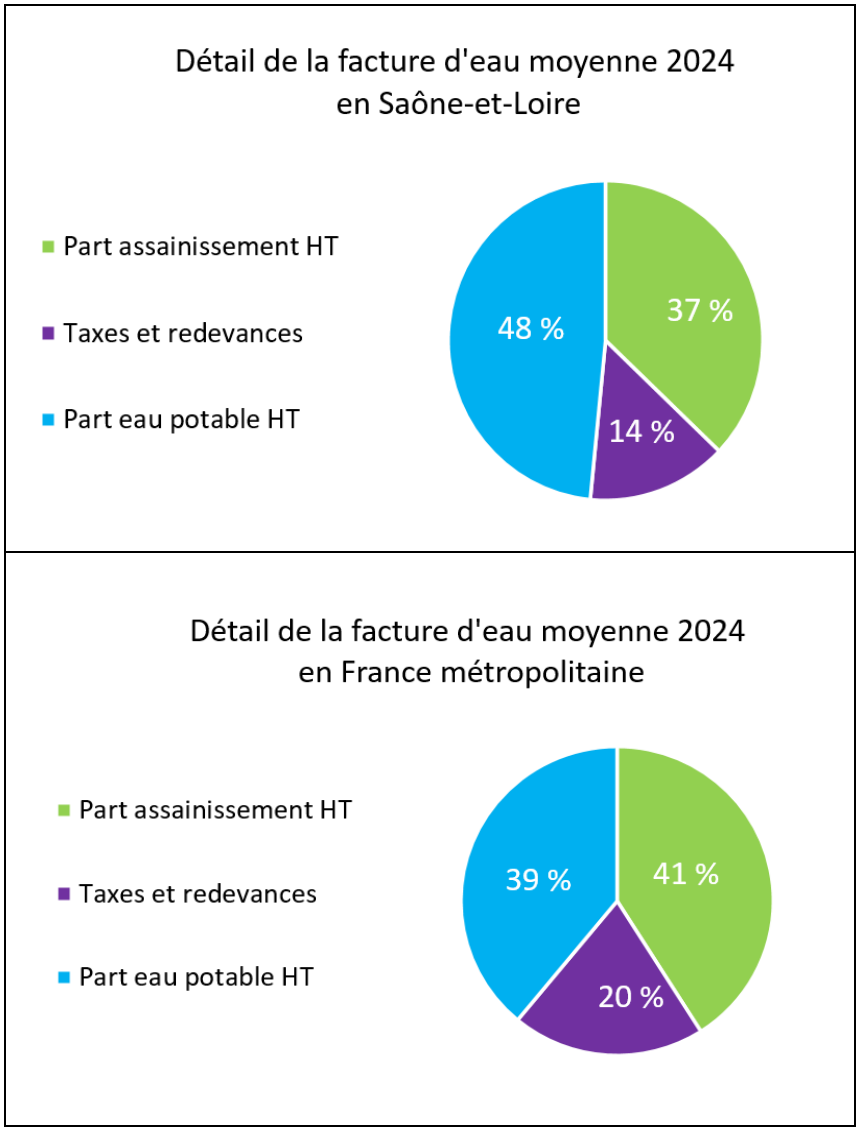
(source SISPEA au 15/07/2025)

Plus d'information sur le site du Système d'information sur l'eau (SISPEA).

*Les modalités de calcul du prix sont normalisées au niveau national. Elles s'appuient sur une consommation de 120 m3 par an par. Le prix moyen est pondéré par la population de chaque collectivité compétente.

Comparatif global Saône-et-Loire – France entière

Décomposition de la facture d'eau globale



Taxes et redevances

Taxes et redevances s'appliquant sur les factures d'eau potable et d'assainissement

TVA

Les services d'eau potable sont assujettis à la TVA dès lors que la commune compétente dépasse 3 000 habitants, ou bien qu'une intercommunalité compétente contient une telle commune. Les autres peuvent cependant opter pour l'assujétissement. L'assujettissement est automatique lorsque l'exploitation du service est déléguée à un privé (concession, affermage).

Pour l'eau potable, le taux de TVA appliqué en 2025 est de **5,5 %**.

Les services d'assainissement collectif ne sont pas assujettis à la TVA, sauf s'ils décident d'opter pour ce régime, ou bien lorsque l'exploitation du service est déléguée à un privé (concession, affermage).

Pour l'assainissement, le taux de TVA appliqué en 2025 est de **10 %.**

Redevances apparaissant sur la facture d'eau potable

Redevance prélèvement

- Dûe par la collectivité.
- Répercutée sur la facture d'eau potable de l'usager sous forme de contre-valeur.
- Son montant par mètre cube est fixé par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau.
- Elle est assise sur les volumes prélevés, ce qui explique que le montant répercuté sur la facture d'eau (volumes consommés) soit différent.

Redevance consommation

- Dûe par le consommateur d'eau.
- Perçue par la collectivité ou son exploitant via la facture d'eau potable.
- Versée à l'Agence de l'eau par la collectivité.
- Son montant par mètre cube est fixé par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau.
- Elle est assise sur les volumes consommés.

Redevance performance des réseaux d'eau potable

- Dûe par la collectivité.
- Répercutée sur la facture d'eau potable de l'usager sous forme de contre-valeur.
- Son montant est variable. Il est fonction de la performance du service d'eau potable, appréciée au travers de multiples indicateurs conduisant à appliquer un coefficient de modulation au taux de base.
- Elle est assise sur les volumes consommés.

Redevances apparaissant sur la facture d'assainissement

Redevance performance des systèmes d'assainissement

- Dûe par la collectivité.
- Répercutée sur la facture d'assainissement l'usager sous forme de contre-valeur.
- Son montant est variable. Il est fonction de la performance du service d'eau potable, appréciée au travers de multiples indicateurs conduisant à appliquer un coefficient de modulation au taux de base.
- Elle est assise sur les volumes d'eau potable consommés.

La réforme des redevances est entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Cette réforme sera pleinement opérationnelle en 2027.

Pour en savoir plus sur le sujet, consultez la page inter-Agences.

Les tableaux ci-dessous sont issus des délibérations des conseils d'administration n° 2024-25 du 4 octobre 2024 pour l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et n° 2025-117 du 3 juillet 2025 pour l'Agence Loire-Bretagne.

Redevance prélèvement eau potable (taux en €/m3 pour eaux souterraines)

Agences de l'eau	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rhône-Méditerranée Corse	0,0466	0,0466	0,0466	0,0466	0,0466	0,0466
Loire-Bretagne	0,0331	0,0337	0,034	0,0343	0,0346	0,0349

Redevance consommation eau potable (taux en €/m3)

Agences de l'eau	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rhône-Méditerranée Corse	0,43	0,39	0,33	0,3	0,3	0,3
Loire-Bretagne	0,33	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32

Redevance performance des réseaux d'eau potable (taux de base en €/m3 avant modulation)

Agences de l'eau	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rhône-Méditerranée Corse	0,05	0,06	0,12	0,21	0,21	0,21
Loire-Bretagne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,11	0,11

Redevance performance des systèmes d'assainissement (taux de base en €/m3 avant modulation)

Agences de l'eau	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Rhône-Méditerranée Corse	0,03	0,09	0,17	0,17	0,17	0,17
Loire-Bretagne	0,28	0,28	0,28	0,28	0,29	0,29

Taxe GEMAPI (via les impôts locaux)

Cette taxe est instaurée par les EPCI à fiscalité propre pour le financement des travaux liés à la compétence GEMAPI.

En Saône-et-Loire, 15 EPCI lèvent cette taxe, avec un montant ramené à l'habitant qui varie entre **3,65 €/hab et 20,23 €**/hab pour l'année 2025.

La moyenne pondérée par la population s'établit à **5,50 €/hab** contre 5,32 en 2024

Montant de la taxe GEMAPI en Saône-et-Loire

Nom de l'EPCI Communauté de communes	Taxe Gemapi 2025 en €/hab
Mâconnais Beaujolais Agglomération	4,60 €
Entre Saône et Grosne	5,72 €
Entre Arroux Loire et Somme	4,35 €
Bresse Nord Intercom'	20,23 €
Bresse Revermont 71	5,89 €
Brionnais Sud Bourgogne	8,06 €
Grand Autunois Morvan	4,09 €
Le Grand Charolais	4,34 €
Maconnais Tournugeois	3,65 €
Saône Doubs Bresse	9,93 €
Sud Côte Chalonnaise	7,18 €
CC de Marcigny	14,17 €
CC de Semur-en-brionnais	6,15 €
Saint Cyr Mère Boitier	0,00 €
Moyenne pondérée	**5,50 €**

Au niveau national, la moyenne nationale s'élève à **7,50 € /hab**. pour l'année 2021, dernier chiffre connu.